

Rapport sur la gouvernance

1. Rappel des principes
2. Le Conseil d'administration
3. Le Comité exécutif
4. La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale
5. Le Contrôle Interne
6. Opérations sur les titres par des personnes liées
7. Les informations relatives au capital

1. Rappel des principes

1.1 Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive n° 2001/86/ CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 30 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites, après avoir analysé la situation de la Société au regard des 15 recommandations de ce code.

Ce code est consultable à l'adresse suivante : https://www.middelnext.com/IMG/pdf/code_de_gouvernance_referentiel.pdf.

Il est ainsi apparu que, à ce jour, la Société se conforme à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 auquel elle se réfère, à l'exception de :

--La Recommandation n°8 relative à la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration : aucun administrateur indépendant n'a été nommé au Conseil d'administration. A l'issue de l'OPA de 2010, la Société était dans une situation financière particulièrement précaire. Il a alors été décidé qu'il était nécessaire, pour la Société, de se doter d'un conseil d'administration restreint, capable de réagir rapidement dans des délais extrêmement courts. Il est composé de quatre membres, dont aucun n'est indépendant.

Compte tenu de l'évolution de la Société et de ses besoins, le profil de l'administrateur indépendant idéal n'a pas encore été formalisé.

--La Recommandation n°15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil : le Président du Conseil d'administration va proposer, qu'à partir de l'année 2016, chaque année, lors de la dernière réunion du conseil, il soit demandé aux membres de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation des travaux.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont réunies et sont confiées, depuis mars 2010, à Sebastian Lombardo. Valtech considère que ce mode de gouvernance est, pour le moment, adapté aux particularités et aux besoins de la Société.

1.2 La société a transféré son siège au Grand Duché de Luxembourg le 1er octobre 2015, conformément à la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015.

En tant que société ayant son siège au Luxembourg et dont les titres sont cotés en France, Valtech est soumis à l'autorité de la CSSF, et pour les questions relevant de la Directive Abus de Marché, à l'AMF.

En raison du transfert de siège au Luxembourg le 1er octobre 2015, le conseil d'administration examinera courant 2016 les 10 principes de Gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg afin de déterminer quelles sont les règles les plus appropriées à sa situation entre le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext et les 10 Principes de gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. Si Valtech décide de se référer aux Principes de la Bourse de Luxembourg, elle adoptera, si nécessaire, une Charte de Gouvernance d'Entreprise.

2. Le Conseil d'administration

2.1 Mission du Conseil d'Administration

La société est dirigée par le Conseil d'administration, qui a constitué différents comités pour permettre une gestion plus efficace de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Un Président directeur général, en charge de la gestion quotidienne, a été désigné conformément aux statuts. Il s'agit de Sebastian Lombardo.

2.2 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts de la société prévoient que les membres du Conseil d'Administration (les « Administrateurs ») sont élu et révoqué par l'Assemblée Générale des actionnaires à la majorité simple. Leur mandat est de 4 ans et ils peuvent être réélus. En cas de démission ou de vacance d'un siège d'administration, les Administrateurs restant en fonction peuvent coopter à titre provisoire un Administrateur dont la nomination sera ratifiée par l'Assemblée Générale.

Les statuts n'exigent pas que les Administrateurs soient actionnaires de la société.

Aucun actionnaire ne dispose d'un droit spécifique de désigner, élire, ou révoquer des Administrateurs.

Le Conseil compte 4 membres, dont 3 n'ont pas de fonction exécutive.

2.2.1 Les Membres du Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 juin 2015, les actionnaires ont décidé le transfert du siège social au Luxembourg (Résolution n°13), et décidé de renouveler les membres du Conseil d'Administration à compter du transfert effectif du siège social pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de 2018, (Résolution n°18).

Par ailleurs, les statuts prévoient la possibilité de nommer des censeurs. A ce jour, aucun censeur n'a été nommé au Conseil d'administration de la société.

Le Conseil d'Administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,

Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,

Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian apporte dix-neuf années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années, il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique.

Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

la société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Daniel Grossmann a une forte expérience opérationnelle, légale et en tant qu'investisseur dans les secteurs de la consommation, de la distribution et du digital.

Daniel est le co-fondateur et Managing Partner de Kharis Capital, une plateforme d'investissement direct dans ces secteurs, soutenue par et dédiée à des investisseurs qui partagent une vision long-terme.

Précédemment, il a dirigé les investissements directs et les développements internes de Verlinvest, une société d'investissement familiale centrée sur le consommateur pendant plus de 7 ans. Il a commencé sa carrière comme avocat spécialisé dans le droit du numérique, des médias et de la technologie chez Allen & Overy. Daniel a rejoint plus tard un fond de private equity axé dans le domaine du retail offline/online en Europe et en Asie, puis a gagné en expérience opérationnelle et marketing en tant que dirigeant clé dans une situation de retournement.

Son état d'esprit créatif, son dynamisme et son focus sur les résultats, lui permet de contribuer de façon significative aux divers investissements qu'il génère et gère. Daniel est par ailleurs conseiller de Verlinvest, et à ce titre administrateur de diverses sociétés, dont Valtech et Brandtone. Au long de sa carrière professionnelle, Daniel a vécu et travaillé à Londres, Hong Kong et Miami. Daniel est titulaire d'un diplôme de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'un Executive MBA de l'Université de Stanford.

la société LUCKYWAY SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957,

Nommée pour la première fois le 15 décembre 2015, en remplacement de Astove Sprl, également représentée par Monsieur Laurent SCHWARZ ; cette nomination fera l'objet d'une proposition de ratification lors de l'Assemblée générale 30 juin 2016,

Dont le mandat expirera, sous réserve de cette ratification, à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d'Alten jusqu'en juillet 2007 et siège au Conseil d'administration. Laurent Schwarz a été par ailleurs professeur assistant à HEC et Président du Conseil de Surveillance de Novedia de 2007 à 2014.

2.2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux visées à l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Il n'y a pas de liens familiaux entre eux.

Les administrateurs n'ont :

- fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours de ces 5 dernières années au moins,
- pas fait l'objet de faillite, ni de mise sous séquestre ou liquidation, agissant en tant que membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités, fondateurs ou Directeur général,
- ni fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2.2.3 Mandats d'administrateurs arrivant à échéance en 2016

L'ensemble des mandats ayant été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, aucun mandat n'arrive à échéance en 2016.

2.2.4 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Frédéric de Mévius né le 26/11/1958

Date de première nomination : **21 décembre 2012**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Fonction Principale exercée en dehors de la société : **Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions	
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur	
Hors Groupe	Verlinvest SA	Administrateur	
	Verlinvest Group SA		
	Verlinvest BV	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest SA ou l'une des ses filiales a investi	
	Verlinvest Asia Pte. Ltd.		
	Cofintra SA		
	SiegCo SA		
	Verlinvest Asia (HK) Ltd		
	Armonea SA		
	Armonea Estates SA		
	Verlinvest France SA		
	All Maket Inc (expiré en 2015)		
	CDH Developpement SA		
	Global Fashion Group SA		
	Genius Foods Limited		
	Verlinvest USA, Inc.		
	Beverage Holdco Inc		
	Caipi, Inc.		
	ITWP Acquisitions Ltd		
	Sonora Mills Foods Inc.		
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India Limited)		
	Spa & Salon International Limited (expiré en 2014)		
	Brandtone Holdings Limited (expiré en 2013)		
	Orpar SA (expiré 2013)		
	Bamevix SA (précédemment Eugenie SA)		
	Eugénie Patri Sebastien SA		Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans ces entités (qui ne sont ni des filiales, ni liées à Verlinvest SA ou ses activités)
	Le Domaine de la Falize		
	DLF Participations SCA		
	DLF Gérant SA Patria SA		

NEXT CONSULTING SPRL 15, avenue de Sumatra, 1180 Uccle, Belgique

Représenté par Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : **22 avril 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe		
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	

LUCKYWAY 27 avenue d'Italie, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté par Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957

Date de première nomination : 15 décembre 2015

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018, sous réserve de la ratification de sa nomination par l'AG des actionnaires**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant

Sebastian LOMBARDO 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

né le 12/04/1972

Date de première nomination : **9 mars 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Président et Directeur Général**

<i>Autres mandats et fonctions exercées</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Autres mandats et fonctions</i>
Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	Valtech Training (Valtech SE)	Président
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)	
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)	Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)	Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur
	Cosmoledo SPRL	Gérant
	A3 Investments SA	Administrateur Délégué
	Dominus SA	Administrateur
	Skyjet Ltd	Administrateur

2.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités (Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise)

2.3.1 L'activité du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois. Les administrateurs ont participé, au siège ou par téléphone, aux séances du Conseil d'administration, avec un taux de présence de 90%.

Le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et contrôlé la conduite générale des affaires de la Société.

Il a en particulier :

- analysé le montant des prises de commande et du chiffre d'affaires,
- examiné les budgets en matière d'investissement et opérations de croissance externe,
- étudié la mise en œuvre de la politique sociale.

2.3.2 L'activité des Comités

Le Conseil d'administration est assisté dans ses réflexions et décisions par des Comités spécialisés dont les membres sont choisis parmi les administrateurs selon leur expérience et nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Conformément à l'article 74 de la loi du 18 décembre 2009, le Comité d'audit a pour mission générale d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqués aux actionnaires, au public

Le Comité de Nomination et de Rémunérations

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (LuckyWay Sprl).

En 2015, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni trois fois, le 27 janvier, le 18 mars, et le 20 octobre 2015. Le Comité de Nomination et des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,

En outre, le Conseil a :

- arrêté les comptes semestriels consolidés du 1er semestre 2015,
- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014,
- convoqué les actionnaires à l'Assemblée Générale du 30 juin 2015,
- examiné les documents de gestion prévisionnelle et révisé le compte de résultat prévisionnel,
- mis en œuvre l'émission de Bons de souscription d'actions au profit du management et de salariés de la société et de ses filiales et de l'augmentation de capital réservée, opérations décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014,
- autorisé les conventions réglementées, et
- arrêté les termes des communications financières.

Leurs décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage de voix. Les décisions font l'objet d'un compte-rendu.

et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : les 18 mars, le 27 août ainsi que 20 octobre.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 18 mars et 28 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2015, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté en 2014 concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments

liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Concernant la composition du Conseil, compte tenu du développement de Valtech, il apparaît que la formation resserrée du Conseil d'administration reste un atout et permet de créer une équipe pro-active et réactive.

2.3.3 Principes et règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2015.

Le Président Directeur Général actuel de Valtech SE, Sébastien Lombardo, ne perçoit ni jeton de présence, ni autre rémunération au titre de l'exercice de ses mandats sociaux au cours des exercices 2014 et 2015.

Dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumises aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce français et à l'article 57 de loi luxembourgeoise du 10 août 2015, des Sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires.

L'intervention d'une personnalité extérieure apparaît toutefois souhaitable à terme. La Société poursuit sa réflexion concernant le profil pertinent.

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

Olivier Padiou, Directeur Général Délégué de Valtech SE jusqu'au 21 décembre 2012, n'est pas administrateur; il n'a perçu aucun jeton de présence ni de rémunération au titre de son mandant social de Directeur Général Délégué.

Olivier Padiou a désormais uniquement des fonctions opérationnelles et dispose du contrat de travail y afférent. Il perçoit à ce titre une rémunération.

3. Comité Exécutif

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

Nom	Date d'entrée en fonction	Fonctions occupées au sein de la Société
Sebastian LOMBARDO	Mar-10	Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.E.
Olivier PADIOU	Jun-10	COO de Valtech Groupe.
Tomas NORES	Mar-10	COO de Valtech Groupe
Ulf SIDEMO	2002	Directeur de Valtech Sweden & UK
Carsten BROGAARD	2007	Directeur de Valtech Denmark, Germany, France & Suisse
Laurent PRETET	Nov-12	Directeur Financier Groupe de Valtech S.E.
Alexandra de la Martinière	Jul-12	Secrétaire Général Groupe de Valtech S.E.

Sebastian LOMBARDO

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian amène dix-sept années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Olivier PADIOU

Olivier Padiou: Directeur général délégué du Groupe Valtech du 10 juin 2010 au 21 décembre 2012, Olivier est COO du Groupe et supervise les opérations au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Allemagne et en France. Il est aussi acting CEO pour les Etats Unis. Il a la charge des partenariats et des clients stratégiques ainsi que le déploiement des offres digitales du groupe.

Chez Valtech depuis plusieurs années et fort d'une expérience reconnue dans l'industrie du Web, il a également été l'un des fondateurs de MDEO, l'une des principales agences web françaises et a été impliqué dans la création de Zentropy Partners, un réseau international d'agences web pour le groupe IPG.

Tomas NORES

COO du Groupe Valtech, Tomas s'occupe de définir, organiser et aligner tous les processus pour que Valtech devienne une entreprise globale. Il a la charge notamment du partage des savoirs-faire et des connaissances au sein du groupe et est responsable des opérations near shore et de l'Inde. Il est également responsable des acquisitions. Il a déjà plus de 16 ans d'expérience dans les Télécommunications et Médias, au sein de grands groupes internationaux spécialisés dans les technologies, les applications, les logiciels et les services. Tomas a occupé plusieurs postes de Direction Marketing et Commerciale à l'échelle mondiale pendant ces 12 dernières années, au sein des groupes Novedia et Alcatel-Lucent. Diplômé d'un M.B.A. du M.I.T. Sloan School of Management à Boston, Tomas est aussi un passionné de windsurf et un athlète actif (cinq fois finaliste de la compétition de triathlon « Ironman »).

Ulf SIDEMO

Directeur pour la Suède depuis le mois de janvier 2008. Il a obtenu un master en sciences et un MBA de l'université de Stockholm. Ulf Sidemo a commencé sa carrière chez Ericsson où il a occupé successivement les postes d'ingénieur logiciel en Suède, puis de directeur de projet à Dallas (Etats-Unis) et Lahore (Pakistan) avant de devenir responsable de marché en Roumanie, puis pour la zone Royaume-Uni, France, Belgique, Italie et Afrique.

Carsten BROGAARD JENSEN

Directeur de Valtech Danemark, Valtech Allemagne, Valtech France et Valtech Digital Switzerland, Carsten a rejoint Val-tech en 2000. Au sein de la société, il a précédemment occupé les fonctions de Consultant en Management et Directeur Commercial. Travaillant étroitement avec quelques-uns des plus grands comptes de Valtech, Carsten apporte une réelle expertise de conseil en e-business à la filiale danoise. Auparavant, Carsten a mené une carrière internationale en tant que trade officer à Singapour et consultant en technologies chez Cap Gemini. Il est également diplômé d'un « Master of Science in International Business » de l'Ecole de Commerce de Copenhague. Il a été nommé aux fonctions de Directeur Général pour la France en mars 2014.

Laurent PRETET

Directeur financier du Groupe Valtech, Laurent a rejoint Valtech en novembre 2012. Avant de rejoindre le Groupe Valtech, Laurent a été pendant 4 ans Directeur administratif et financier, membre du directoire, de Novedia Group, une société de conseil marketing et technologique pour les projets digitaux. Auparavant, il a commencé sa vie professionnelle dans la banque d'entreprise avant de co-fonder une société de prestations de service pour la téléphonie mobile. Laurent est diplômé d'HEC.

Alexandra de la Martinière

Secrétaire Général du Groupe Valtech depuis juillet 2012, Alexandra est en charge de la Direction juridique et du Secrétariat du Conseil d'administration. Après 10 années dans les cabinets d'avocats internationaux (Salès Vincent George, Latham & Watkins (alors Stibbe Simon Monhan Duhot) et Norton Rose), Alexandra est devenue Directeur Juridique de Radio France, fonction qu'elle a exercée pendant 7 ans. Elle a ensuite fondé et développé Ethics & Boards, un site Internet et une base de données axés sur la gouvernance d'entreprises et les conseils d'administration à l'international.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues par l'article 24 des statuts.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société www.valtech.fr et au siège social de la Société auprès du Secrétariat Général.

L'article 24 prévoit :

«Participation des actionnaires

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (la « Date d'Enregistrement »). Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'assemblée générale au plus tard à la Date d'Enregistrement.

Dans le cas d'actions tenues par un système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou dans le cas de la détention des actions par un intermédiaire financier agissant comme dépositaire professionnel, un propriétaire d'actions souhaitant participer à une Assemblée Générale devra obtenir de cet opérateur ou ce dépositaire un certificat certifiant le nombre d'actions enregistrées dans le compte pertinent à la Date d'Enregistrement et le présenter à la Société à cinq (5) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale.

La Société enregistre pour chaque actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'Assemblée Générale, ses nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, le nombre d'actions qu'il détenait à la date de l'enregistrement et la description des documents qui établissent la détention des actions à cette date.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale. »

Lors de la publication de la convocation aux assemblées générales, l'avis de convocation précise les conditions dans lesquelles les personnes peuvent participer à l'assemblée, se faire représenter ou encore voter par correspondance.

Les formulaires nécessaires à la participation, la représentation et le vote par correspondance sont disponibles sur le site internet de la Société à une adresse mentionnée sur la publication.

5. Le Contrôle interne

5.1 Description du système de contrôle

Le contrôle interne au sein de la Société constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des règles d'engagement contractuel ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les objectifs mentionnés seront atteints.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et le système d'information

5.1.1 Nature des risques suivis

- les risques liés à l'activité,
- les risques juridiques, et réglementaires,
- les risques assurances,
- les risques financiers,
- les risques environnement et développement durable.

5.1.2 Processus d'identification des risques

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Dans ce cadre il s'assure notamment : de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers, du respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière ainsi que du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

L'audit interne

L'Audit interne assiste la Direction générale dans le processus de maîtrise des risques afférents aux opérations effectuées par le groupe. Dans ce cadre, les missions de l'Audit Interne consistent à :

- Vérifier la mise en œuvre des politiques définies par la Direction générale au sein des différentes filiales et des fonctions transverses du groupe,
- S'assurer de la conformité des opérations vis-à-vis des obligations externes et internes (lois, règlements, recommandations de place, instructions et procédures...),
- Formuler des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assurer de leur mise en place et effectuer un suivi de leur application. Il rend compte à la Direction générale de l'état d'avancement des plans d'actions,
- Evaluer le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne est chargé de mener des missions d'audit de filiales. Au travers de ses missions, l'Audit interne participe ainsi à l'identification, l'évaluation et à la prévention des risques. Il est également associé aux réflexions menées dans le Groupe pour la mise en place de procédures.

L'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Comité d'audit et fonctionnellement à la Direction Financière. Son champ d'intervention s'étend sur l'ensemble du périmètre Groupe.

L'Audit interne établit un plan annuel d'audit sur la base d'une consultation auprès des membres du comité exécutif et du comité d'audit. Il s'appuie également sur les zones de risques identifiées lors de ses différents travaux.

Le service d'Audit Interne est composé d'un collaborateur confirmé depuis juillet 2013.

Le contrôle financier

Cette équipe, dirigée par le Directeur financier du groupe, est indépendante des opérations quotidiennes locales. Basée à Paris, cette fonction a pour mission de collecter, consolider et analyser les résultats financiers (ainsi que d'autres chiffres de performance clés) de la Société et de ses filiales. Elle a également pour mission de mettre en place et de contrôler le respect des procédures et des bonnes pratiques communément répandues dans le secteur d'activité de la Société.

Le Directeur financier du groupe est régulièrement informé de la situation financière et de la trésorerie des filiales afin de prendre ou recommander toutes mesures appropriées à la situation.

De plus, la Société a mis en place un système informatique permettant de connaître la position et les écritures sur tous les comptes bancaires des filiales européennes.

Les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels) :

La Société, comme chacune de ses filiales, est supervisée par un directeur des opérations, à travers un comité de pilotage qui inclut les responsables opérationnels. Les comités de pilotage ont pour but, entre autre, d'anticiper et de communiquer les risques identifiables dans

chaque opération au niveau des directeurs des opérations et de la direction générale.

La communication financière:

Elle a pour mission de préparer et communiquer les informations financières conformément à la réglementation applicable, d'informer les initiés des périodes d'interdiction de transactions boursières et plus,

généralement, de veiller à la bonne application des règles de transparence.

5.1.3 Procédures de contrôle interne

5.1.3.1 Reporting comptable et de gestion unifiés

Reporting financier et de gestion mensuel :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit les éléments financiers consolidés suivants dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la fin du mois :

- bilan
- compte de résultat
- état et prévision de la trésorerie à 12 mois
- état des créances clients
- état des facturations inter Sociétés au sein du groupe,

- suivi des indicateurs de mesure de la performance

Le reporting comptable du groupe est produit à l'aide d'un système informatisé(Hypérion) de consolidation de l'information financière et de gestion qui est utilisé de manière homogène dans le groupe. Une revue analytique des informations de chaque entité est effectuée chaque mois par la Direction financière du groupe. Cette revue analytique permet de détecter d'éventuelles anomalies dans la manière dont le reporting a été effectué.

Système d'information utilisé pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, le suivi de la rentabilité commerciale et l'analyse détaillée de la marge brute :

Chaque filiale du Groupe utilise un système d'information qui lui est propre pour assurer la pérennité et l'exactitude des données relatives au chiffre d'affaires et aux marges pour chaque contrat commercial. Bien que les systèmes d'information en place permettent d'atteindre cet objectif, ils ne permettent pas d'avoir une vue homogène et comparable des performances de chaque filiale du groupe. De plus, leur hétérogénéité complexifie la gestion quotidienne et les procédures d'audit interne et externe des cycles d'exploitation qui sont gérés par ces systèmes.

Afin de renforcer la qualité et la sécurité de l'information financière et de gestion, la Société a procédé au déploiement d'un logiciel de gestion opérationnel des contrats (OpenAir) dans toutes les entités majeures du Groupe. Cet outil permet un accès fiabilisé et rapide aux informations opérationnelles du Groupe. Il facilite par ailleurs l'analyse et le pilotage des activités au niveau du Groupe.

Processus budgétaire et révisions des prévisions :

La Société a opté, pour elle comme pour ses filiales, pour une procédure d'établissement d'un budget annuel à la fin de l'année N-1 avec trois revues des prévisions en cours d'année, en sorte que chaque équipe dirigeante concernée puisse adapter ses prévisions à la stratégie du groupe d'une part, et aux événements qui surviennent en cours d'année d'autre part.

Suivi des mouvements de trésorerie :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit un état des mouvements de trésorerie (entrées, sorties, situation de trésorerie) sur une base quotidienne. Une information synthétisée par type de flux est faite mensuellement par chaque filiale puis consolidée par la Direction financière du Groupe.

La Société, comme chacune de ses filiales, établit mensuellement des prévisions de trésorerie à un horizon de 12 mois.

Le budget annuel et les révisions de prévisions sont établis par les directions opérationnelles de chaque filiale, puis discuté et éventuellement corrigé avec la Direction générale. Le budget annuel et les révisions de prévisions sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

La Société procède actuellement à la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie (cash-pooling) afin d'optimiser l'utilisation de la trésorerie dans le groupe Valtech.

5.1.3.2 Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le groupe a retenu le principe d'unification, ce qui doit induire:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique (Hypérior) intégré de reporting et de consolidation, mis en place en 2009.

La Société et ses filiales disposent d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des «reporting» consolidés dans Hypérior, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est coordonné par la direction financière du groupe qui en assure l'évolution et la maintenance.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du groupe.

Des notes d'instruction de la direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture, ont et/ou sont diffusées au sein du groupe. La Société comme chacune de ses filiales doivent décliner ces processus et ces calendriers au niveau de leurs organisations.

Par ailleurs, la Société a recruté en 2013 un Business Controller dont le rôle consiste, entre autre, à la mise en place de processus commun à l'ensemble des filiales du groupe, en particulier de processus participant à la convergence des méthodes comptables.

5.1.3.3 Planification des procédures d'arrêté comptable

La Société et chacune de ses filiales doivent soumettre leurs résultats dans un délai de 10 jours ouvrables avant la fin de chaque mois, au moyen des modèles standard et selon un calendrier fourni au titre de l'exercice complet.

Ces données doivent faire l'objet d'une révision et d'une intégration par l'équipe financière du Groupe en vue d'une diffusion à la Direction Générale.

5.1.3.4 Procédures internes et respect de la réglementation

Le respect des procédures internes et de la réglementation est garanti par le management de la Société qui est responsable de leur application. La direction financière du groupe effectue un contrôle par sondage en fonction de son appréciation des risques.

La fonction audit interne conduira en 2016 des missions visant à s'assurer du respect des procédures internes et de la réglementation. Elle participera au renforcement des procédures de contrôle interne en proposant la mise en œuvre de processus et diligences spécifiques pour pallier les défaillances identifiées.

5.1.3.5 Normes IFRS

Les résultats de la Société sont établis selon les normes internationales de communication financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et elle a pleinement opté pour cette méthode comptable en 2004. Ses filiales ont recours aux principes comptables

généralement reconnus dans leurs pays respectifs (Local GAAP) et tout ajustement nécessaire aux normes IFRS est effectué par l'équipe financière du Groupe.

6. Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

6.1 Guide de déontologie

Valtech a mis en place en 2013 un guide concernant l'acquisition et la cession des titres de la Société à l'attention du management et toute autre personne susceptible de détenir une information privilégiée.

Valtech a notamment précisé les fenêtres négatives avant publication des comptes annuels et semestriels (20 jours) et des chiffres d'affaires trimestriels (10 jours).

Ce Guide est toujours en vigueur en 2014 et en 2015.

6.2 Etat récapitulatif

6.2.1 Au titre des achats d'actions au cours de l'année 2015

Aucune action devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF n'a été acquise au cours de l'année 2015.

6.2.2 Au titre de la souscription de BSAR

Personne Concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Montant Total	Nombre de BSAR
Cosmoledo*	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	267.740,35 €	5.354.807
Laurent Pretet	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	8.180,60 €	163.612
Alexandra de la Martinière	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	3.035,95 €	60.719

**La société Cosmoledo est détenue à 63% par Sebastian Lombardo ; le capital restant est réparti entre Tomas Nores et Olivier Padiou. La société Cosmoledo détient par ailleurs 13,63% du capital de Siegco, actionnaire majoritaire de Valtech SE.*

6.2.3 État des actions détenues par les mandataires au 31 décembre 2015

Sebastian Lombardo :	344 556
Laurent Schwarz (directement et indirectement) :	233 909
Daniel Grossmann:	0
Frédéric de Mévius :	0

Sebastian Lombardo et Laurent Schwarz ont apporté leurs titres à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco en janvier 2016. Ils ne détiennent plus directement d'actions Valtech à titre personnel.

7. Informations sur le capital social

7.1 Actionnariat

7.1.1 Historique des variations du capital au cours des 6 dernières années

Evolution du capital au cours des 6 derniers exercices

		Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
05/11/10	Augmentation de capital	995 101	155 008 451	2 346 636
23/05/11	Réduction du capital	3 253,32	154 793 551	2 343 382,98
24/05/12	Augmentation de capital	227 081,45	169 793 551	2 570 464,43
28/05/13	Regroupement d'actions	0	21 224 192	2 570 464,43
22/10/14	Augmentation de capital	760 458,89	27 503 262	3 330 923,32
05/02/16	Annulation d'actions	0	26 573 541	3 330 923,32

7.1.2 Détention ou contrôle de Valtech

Offre publique simplifiée initiée par Siegco

Suite à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco, dont le projet a été publié le 14 décembre 2015, l'offre ayant commencé le 12 janvier 2016 et s'étant achevée au 1^{er} février 2016, SiegCo détient 22 290 832 actions Valtech, soit 83,88% du capital, et 83,88% des droits de vote de la Société.

Les informations relatives à cette offre publique sont disponibles sur le site de la Société à <https://www.valtech.com/498a5e/globalassets/07-france/03-docs/11-legal/offre-publique-dachat-simplifiee-2016/04.-valtech---projet-de-note-dinformation-en-reponse-etabli-par-valtech.pdf>.

Actionnariat de Valtech

SiegCo est une société de droit belge codétenue directement par Verlinvest (79,55 %), et la société Cosmoledo (13,63%) (société détenue par Sebastian Lombardo, Tomas Nores et Olivier Padiou) et Laurent Schwarz (6,82 %) via la société LuckyWay.

SiegCo associe ainsi la réputation et le soutien financier d'une holding familiale de participations industrielles à l'expérience managériale et à la vision stratégique de deux entrepreneurs disposant d'une expertise pointue et d'un savoir-faire industriel reconnu dans les secteurs de l'informatique et de l'Internet.

Le Conseil d'administration de SiegCo est composé de Frédéric de Mévius, de Pierre Cassagne, de Sebastian Lombardo, et de LuckyWay représentée par Laurent Schwarz.

Par ailleurs, Verlinvest détient, depuis le 24 mai 2012, 1 875 000 actions nouvelles regroupées, soit 6,82% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 et 7,06% après l'annulation d'actions par l'Assemblée Générale du 5 février dernier.

Verlinvest contrôlant Siegco, Verlinvest, détient ainsi, directement et indirectement, 90,94% du capital de la Société.

Les administrateurs détenaient précédemment des actions en raison d'une disposition statutaire.

Cette nécessité de détenir des actions ayant disparu à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2013, certains administrateurs ont cédé les quelques actions qu'ils détenaient.

7.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

La Société a été autorisée, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 et d'un conseil d'administration du même jour, à signer un contrat de liquidité avec la société de Bourse Aurel BGC à hauteur de 50.000 €.

L'autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 dans des termes identiques, le montant maximal de rachat étant toutefois porté de 5€ à 10€.

Un apport supplémentaire au contrat de liquidité a été effectué le 19 décembre 2014 pour un montant de 650.000 €.

Le 1er juin 2016, la Société a changé de prestataire : un nouveau contrat de liquidité a été conclu avec Oddo Corporate Finance. Un mandat d'achat d'action, conforme à la décision de l'Assemblée Générale, a également été conclu avec Oddo Corporate Finance.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, deux résolutions similaires ont été votées par l'Assemblée Générale des actionnaires : (i) l'une en droit français, (ii) l'autre, en droit luxembourgeois, ayant vocation à s'appliquer après le transfert du siège au Luxembourg réalisé le 1^{er} octobre 2016. Le montant maximal par action a été fixé à 18 euros par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient :

- au compte de liquidité :
 - Nombre d'actions : 59 081 titres
 - Solde en espèces du compte de liquidité : 314 884,72€
- au programme de rachat d'actions : 870.640 titres

Ces 929 721 actions ont été annulées par l'Assemblée Général extraordinaire du 5 février 2016.

7.1.4 Evolution de l'actionnariat lors des deux dernières années :

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

	Nombre de droits de vote exerçables en AG*	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	146 313 463	18 289 183	66,50%	66,89%
Verlinvest	15 000 000	1 875 000	6,82%	6,86%
Sebastian Lombardo (2)	2 756 448	344 556	1,25%	1,26%
Laurent Schwarz (3)	1 871 448	233 931	0,85%	0,86%
Auto-détenues	0	159 180**	0,58%	0,00%
Public	52 811 295	6 601 412	24,00%	24,14%
Total	218 752 654	27 503 262	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

* Les actions Valtech ont fait l'objet d'une opération de regroupement: une action nouvelle regroupée représente 8 droits de vote. Cette opération a été clôturée le 27 mai 2015.

(1) la société Siegco est détenue à 86,57% par Verlinvest, à 8,95% par Cosmoledo et à 4,48% par Astove Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Astove Sprl, alors administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz par l'intermédiaire de la société Luckyway.

** dont 10.687 au titre du contrat de liquidité

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2015

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	19 644 103 ⁽⁴⁾	19 644 103	71,42%	73,92%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	6,82%	7,06%
Sebastian Lombardo (2)	344 556	344 556	1,25%	1,30%
Laurent Schwarz (3)	233 909	233 931	0,85%	0,88%
Auto-détenues	929 721**	0	3,38%	0,00%
Public	4 476 118	4 476 118	16,27%	16,84%
Total	27 503 262	218 752 654	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

(1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Luckyway, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz personnellement et par l'intermédiaire de la société Luckyway.

(4) Pendant la période de pré-offre de l'Offre d'achat simplifiée, Siegco a acquis sur le marché, au 31 décembre 2015, 1 354 920 actions s'ajoutant aux 18 289 183 qu'elle détenait précédemment.

**dont 59 081 au titre du contrat de liquidité.

Actionnariat de la Société au 1^{er} avril 2016

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	22 290 832 ⁽²⁾	22 290 832	83,88%	83,88%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	7,06%	7,06%
Sebastian Lombardo (3)	0	0	0%	0,00%
Laurent Schwarz (4)	233 909	233 931	0,85%	0,00%
Auto-détenues ⁽⁵⁾	0	0	0%	0,00%
Public	2 407 709	2 407 709	9,06%	9,06%
Total	26 573 547	26 573 547	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

- (1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.
- (2) La société Siegco a acquis pendant la période de pré-offre 1 405 789 actions et pendant l'offre d'achat simplifiée 2 595 863 actions.
- (3) Sebastian Lombardo a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
- (4) Laurent Schwarz a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
- (5) Les 929 721 actions auto-détenues ont été annulées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016 ;

7.2 Autres informations sur le capital

7.2.1 Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société

Déclarations durant les exercices 2012 à 2015

Déclaration 212C0792 en date du 18 juin 2012

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 24 mai 2012, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Valtech et détenir individuellement 15.000.000 actions Valtech, soit 8,83% du capital et des droit de vote de cette société, à l'issue d'une augmentation de capital par compensation de créance autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2012 et mise en œuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mai 2012.

Déclaration 214C2241 et 214C2261 en date des 28 et 29 octobre 2014

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a informé l'Autorité des Marchés Financiers qu'elle détenait, au 24 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Siegco qu'elle contrôle, 20 164 183 actions VALTECH représentant 161 313 463 droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote de la Société.

Déclaration du 30 mars 2015

Par courrier en date du 30 mars 2015, la Financière de l'Echiquier a notifié à la Société avoir franchi le seuil de 2% le 27 mars 2015.

Déclaration du 22 décembre 2015

Les sociétés Verlinvest (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) et SiegCo (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) agissant de concert, que ces dernières ont déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Valtech sur le marché, le seuil des deux tiers des droits de vote de la société Valtech et détenir 20 887 158 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 75,95% du capital et 75,95% des droits de vote.

7.2.2 Pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SE.

Plus généralement, il n'existe pas d'accords entre actionnaires, qui sont connus de la société et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou aux droits de vote, au sens de la directive 2001/34/CE

7.2.3 Restrictions de droit de vote

Il est prévu à l'article 10/ 2 des statuts de la Société que :

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 2%, 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation et conformément aux dispositions de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « loi transparence »). Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits qui y sont attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

7.3 Les pouvoirs des membres du Conseil d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des titres;

7.3.1 Pouvoir d'émission de titres

Il est prévu à l'article 8bis des statuts de la Société que, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les nouvelles actions à émettre dans la limite du Montant Global Maximal de Capital Autorisé, qui a été fixé à un montant global maximal de six millions trois cent trente trois mille neuf cent vingt trois euros et trente deux centimes (EUR 6.330.923,32) constitué de cinquante deux millions deux cent trente cinq mille trois cent quarante (52.235.340) actions (le « Montant Global Maximal de Capital Autorisé »).

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette faculté au cours de l'année 2015.

7.3.2 Rachat par la Société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, les actionnaires ont renouvelé l'autorisation octroyée au Conseil d'administration de procéder au rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°14) selon les modalités prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la « Loi de 1915 ») et les dispositions du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, en vue :

- ❖ De la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et

suivants de la Loi de 1915; ou

- ❖ De l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ; ou
- ❖ De l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- ❖ De la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- ❖ De l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- ❖ De la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- ❖ De l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 1^{er} avril 2016 sur 2 657 354 actions nouvelles, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de Société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 18€ par action nouvelle (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie).

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 49,5 millions d'euros.

L'autorisation est donnée pour une période de douze mois à compter de l'immatriculation de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

7.3.3.1 Contrat de tenue de marché

Un contrat a été conclu avec la société Aurel BGC en juin 2013. Un montant initial de 50.000 euros avait été affecté à ce contrat. Un montant supplémentaire de 650.000 euros avait été affecté à ce contrat en décembre 2015, portant ainsi les moyens affectés à 700.000 euros.

Un nouveau contrat a été signé avec la société Oddo Corporate Finance, avec effet au 1^{er} juin 2015 en lieu et place du contrat conclu avec Aurel BGC. Ce contrat a été conclu sous l'égide de la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2014, dans des conditions similaires à celui évoqué ci-dessus, si ce n'est qu'il était soumis au droit français et que le montant maximal d'acquisition par action avait été fixé par l'Assemblée Générale à 10 €. Il s'est poursuivi postérieurement en application de la nouvelle autorisation octroyée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015.

*Nombre Actions détenues au
titre du contrat de liquidité*

12.672 au 31 janvier 2015

11 406 au 28 février 2015

31 883 au 31 mars 2015

43 243 au 30 avril 2015

50 223 au 31 mai 2015

48 017 au 30 juin 2015
37 615 au 31 juillet 2015
41 947 au 31 août 2015
48 617 au 30 septembre 2015
71 544 au 31 octobre 2015
50 241 au 30 novembre 2015
59 081 au 31 décembre 2015

7.3.3.2 Programme partiel de rachat d'actions

Le 8 octobre 2014, la Société a conclu un contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions avec la société Aurel BGC.

Ce contrat a été conclu en application du Programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014.

Avec effet au 1er juin 2015, un mandat d'achat d'actions a été conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

L'autorisation de rachat d'action a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2015, 870 640 avaient été rachetés au titre de l'ensemble des contrats de programme partiel de rachat d'actions Valtech.